

nouvelles technologies permettent d'assister l'agriculteur, de simplifier sa charge de travail et de contribuer efficacement à la protection de l'environnement. Les informations apportées sont déterminantes dans la conduite de l'exploitation, ses choix agronomiques et sa rentabilité économique.

Fier d'être une vitrine pour l'innovation, le Sival a aussi su opérer ses propres changements. C'est dans ce sens que le salon proposait cette année des showrooms extérieurs destinés au machinisme. Parallèlement, au sein des halls, c'est une cinquantaine de nouveaux exposants qui étaient également présents.

## Un développement à l'international toujours plus marqué

La dynamique a fonctionné car l'édition 2017 a été une nouvelle fois à la hauteur des attentes de la profession. Près de 23.000 visiteurs ont été enregistrés au cours des 3 jours d'exposition. *"Les chiffres sont révélateurs de l'attractivité de notre salon. Ils sont d'ailleurs en progression de + 4 % par rapport à l'an dernier"* se félicite Bruno Dupont.

La courbe est également positive en terme de participation avec 620 exposants opérant dans le secteur du végétal spécialisé.

Les organisateurs sont également très satisfaits du développement à l'international du Sival. Ils ont recensé cette année 23 nationalités sur le salon tandis que 83 entreprises étrangères étaient présentes à la convention d'affaire VIBE/Natureef.

Sans oublier les nombreuses délégations étrangères qui ont fait le déplacement pour venir découvrir la manifestation et échanger avec les acteurs économiques régionaux. ■



## Vif succès pour la conférence dédiée au marché des Biostimulants qui a fait le plein en terme de participants

Reconnu par tous les spécialistes comme lieu d'excellence en termes de rencontres et d'échanges le Sival peut être fier, cette année encore, de la qualité et réussite de ses conférences et colloques mis en place. Organisée le 1<sup>er</sup> jour du salon, la conférence dédiée aux Biostimulants s'intéressait de près à la nouvelle structuration du marché suite aux dernières évolutions réglementaires mais également aux bénéfices que pouvaient en attendre les utilisateurs. Pour ce faire, l'invitation d'experts des organisations professionnelles, de responsables Appro de la distribution mais aussi de représentants d'Arysta permettaient de faire la lumière sur la nouvelle donne.

Parmi les orateurs, **Laurent Largent, Délégué Général d'AFAÏA** – Fédération professionnelle française qui regroupe une soixantaine d'entreprises réalisant un C.A. cumulé de près de 275 Millions d'Euros – s'exprimait sur un sujet qu'il maîtrise parfaitement puisque le périmètre d'action d'AFAÏA en France couvre les supports de culture, les paillages, les amendements organiques, les engrais organiques et organominéraux et les biostimulants.

Les compétences de l'AFAÏA dépassent d'ailleurs les frontières puisque cette organisation professionnelle est affiliée à l'EBIC - The European Biostimulant Industry Council qui regroupe les fournisseurs européens du marché.

Selon Laurent Largent : *"Le marché du biostimulant est en pleine expansion avec un taux annuel de croissance d'environ 12 % et une valeur du marché en 2019 prévue pour 1 milliard d'Euros en Europe"*.

L'évolution récente de la réglementation était au cœur des discussions.

Les différents intervenants se félicitaient qu'elle apporte plus de clarté aux utilisateurs. Car jusqu'à présent les biostimulants devaient répondre à la réglementation des matières fertilisantes pour leur mise en marché, c'est-à-dire respecter soit la norme engrais CE soit la norme française NFU définissant leur composition, sans obligation de valider les allégations avancées par le fournisseur.

*"Désormais cela permet aux fournisseurs de prouver l'effet du produit sur la plante, en plus de valider sa composition et établir son dossier tox-écotox"* commente **David Gaillet, Directeur Marketing- Développement et Communication d'Arysta France**. Et d'ajouter : *"Pour l'utilisateur, c'est la garantie de connaître l'efficacité du produit et la sécurité de savoir de quelle manière l'employer avec quel EPI"*. Dorénavant, les conditions de mise en marché en France

se structurent via des Autorisations de Mise en Marché (ANSES), comme l'a été en novembre dernier la gamme de Biostimulants Goëmar d'Arysta LifeScience homologuée par GoActiv, additif agronomique à base de filtrat d'algues (lire également le rédactionnel consacré à Arysta page 22). Cette gamme de produits avec des revendications prouvées scientifiquement valide des bénéfices qualitatifs et quantitatifs : augmentation de la valorisation des engrais, déplafonnement des potentiels rendements, amélioration de la qualité des récoltes, réduction de l'impact du climat, pour des rendements plus réguliers. ■

